

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 27 mai 2016

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à la séance	16

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :
CAEL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, ANDRE Michel, THIERY Elisabeth, LEJAL Fabienne, THIRIET Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie, MELINE Nadia.

Absents (procurations):
DESJARDIN Pascal (LEJAL Fabienne), DURAND Hervé (PENTECOTE Jean-Yves), FERRY Katia (THIERY Elisabeth).

Absents :

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Budget :

- Décision modificative du budget principal
- Décision modificative du budget eau et assainissement
- Participation Syndicat d'informatisation (SMIC 88)

Questions diverses :

- Compte-rendu des décisions du Maire
 - o Droit de préemption
 - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h50.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Après avoir demandé la modification ci-dessous :

- Madame LEJAL fait part des remarques de Monsieur DESJARDIN :
 - o L'info concernant le droit de préemption du camping de la Tour indiqué dans le compte-rendu n'avait pas été évoqué lors du conseil municipal.
 - o Concernant les investissements pour les aires de loisir, il demande à modifier la dernière phrase. Monsieur le Maire fait la proposition suivante qui est retenue par le Conseil : « *Le retard concernant le lancement des marchés pour les aires de jeux est dû à la nécessité de lancer les consultations pour les deux lots simultanément afin d'obtenir une plus grande subvention* ».

Le compte-rendu de la séance du 29 avril 2016 est adopté **PAR 15 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, Madame THIERY n'étant pas présente lors du précédent Conseil municipal, elle s'abstient sur le vote du compte-rendu afférent.**

Désignation du secrétaire de séance : Madame THIERY Elisabeth

N° 01/16 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Débats : Monsieur PENTECOTE fait état de la correction de l'estimation des travaux sur les points de captage d'eau. Plusieurs périmètres n'avaient pas été pris en compte lors de la demande de devis. Cela explique principalement les modifications du budget principal et du budget eau & assainissement.

Monsieur le Maire explique les modifications à apporter dans les différents budgets (principal et eau & assainissement).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Le Conseil ayant approuvé la décision du Maire de préemption sur la vente de l'immeuble « ancienne boulangerie », il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires.

Une participation financière pour le renforcement électrique du secteur de Vichibure nécessite également d'abonder le chapitre correspondant.

VU l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération du 25 mars 2016 relative au vote du budget principal 2016 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédits pour acquérir des biens immobiliers dans le cadre de l'exercice du droit de préemption ;

Considérant qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédits dans le cadre des travaux de protection des périmètres de protection immédiate des captages en eau ;

Considérant la notification du comité syndical du SMIC ;

Considérant la prise en charge des travaux de raccordement électrique à Vichibure ;

La décision modificative suivante est proposée au Conseil :

Sens	Section	Compte	Opération	Intitulé	Montant	Nouveau total proposé
D	Fonctionnement	65548		Autres contributions	+ 90 €	+ 62.090 €
D	Fonctionnement	65737		Autres établissements publics locaux	+ 62.721 €	+ 149.405,26 €
D	Fonctionnement	023		Virement à la section d'investissement	+ 43.000 €	+ 717.974,73 €
R	Investissement	021		Virement de la section de fonctionnement	+ 43.000 €	+ 717.974,73 €
D	Investissement	2315	224 - Terrains	Installations, matériel et outillage techniques	+ 43.000 €	+ 50.000 €

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total budget primitif	2.259.256,26 €	2.607.398,34€	2.701.870 €	2.701.870 €
Total nouveaux crédits proposés	2.365.067,26 €	2.607.398,34 €	2.744.870 €	2.744.870 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la décision modificative telle que présentée au Conseil.

N° 02/16 – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

VU l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

VU la délibération du 25 mars 2016 relative au vote du budget eau & assainissement 2016 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il n'a pas été prévu suffisamment de crédits dans le cadre des travaux de protection des périmètres de protection immédiate des captages en eau ;

La décision modificative suivante est proposée au Conseil :

Sens	Section	Compte	Opération	Intitulé	Montant	Nouveau total proposé
R	Fonctionnement	74		Subventions d'exploitation	+ 62.721 €	+ 149.405,26 €
D	Fonctionnement	023		Virement à la section d'investissement	+ 62.721 €	+ 109.541 €
R	Investissement	021		Virement de la section d'exploitation	+ 62.721 €	+ 109.541 €
R	Investissement	131		Subventions d'équipement	+ 21.279 €	+ 66.379 €
D	Investissement	2315	130	Installations, matériel et outillage techniques	+ 70.000 €	+ 198.000 €
D	Investissement	2762		Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	+ 14.000 €	+ 40.400 €

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total budget primitif	260.620,00 €	260.620,00 €	219.600,00 €	219.600,00 €
Total nouveaux crédits proposés	323.341 €	323.341 €	303.600 €	303600 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la décision modificative telle que présentée au Conseil.

N° 03/16 – PARTICIPATION FINANCIERE 2016 AUX ORGANISMES INTERCOMUNAUX

VU le compte-rendu du Comité syndical du 8 mars 2016, reçu en mairie le 8 avril 2016 et fixant la participation communale 2016,

Considérant que le montant de la participation 2016 au Syndicat Informatisation des communes des Vosges (SMIC 88) avait été évalué à 750 € lors de la délibération N° 03/16 – PARTICIPATION FINANCIERE 2016 AUX ORGANISMES INTERCOMUNAUX, du 25 mars 2016, que le SMIC 88 a modifié les règles de participation financière ;

Considérant que le nouveau montant est de 834,80 € ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la modification de la participation financière au SMIC 88,

DECIDE de modifier le montant de la participation 2016 au SMIC 88 pour le porter à 834,40 €.

Questions diverses :

Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	55
Femmes	59
Total	114
	<i>Dont</i>
Indemnisables	85
Non-indemnisables	29

Informations diverses au Conseil :

- Droit de préemption :
 - Vente CUNIN Nicole/ Low Cost Foncier, immeuble cadastré section AB N°23, de 539m² pour une valeur de 33.000 € → Préemption
 - Vente Résidences des Roches, terrain cadastré section D N°399 et D N°400, sis « Aux Creux » d'une superficie respective de 5280m² et 1395m², pour une valeur de 50.000 € → Pas de préemption
 - Vente GEORGES / PERRIN, terrain cadastré section A N°2173, sis « Sous le chemin », de 1518m², pour une valeur de 12.144€ → Pas de préemption
- Madame SAVIER fait état de l'évolution du coût de l'édition de l'ouvrage sur la Reconstruction réalisé par l'Inventaire général du patrimoine de la Région Lorraine. L'ouvrage a été augmenté de 50 à 80 pages, ce qui implique un surcoût faisant passer le marché à 15.000 €. Il n'est pas proposé de modification budgétaire pour le moment, en raison de la globalisation de la dépense sur le chapitre 012 – Charge à caractère générale. La publication de l'ouvrage devrait permettre de mettre un temps fort lors des journées du patrimoine où Jean-Yves HENRY, auteur de l'ouvrage, dédicacera son ouvrage à cette occasion au Pôle culturel. Pour les détails, 1000 ouvrages seront vendus par les libraires, 300 exemplaires reviendront à la Commune, 300 reviendront à la Région. Par ailleurs, 200 bulletins spéciaux 60^{ème} anniversaire de la Reconstruction de Corcieux ont été ré-imprimés.
- Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal au sujet de la préemption d'une parcelle appartenant aux consorts Labourel. Il s'agit d'une parcelle située en zone IAU, en longueur et qui jouxte une parcelle précédemment préemptée dans une zone Ub où l'urbanisation doit être maîtrisée. Pour la Préfecture interrogée sur la question, la préemption répond aux politiques menées par l'Etat en termes de maîtrise de l'étalement urbain et une réponse de leurs services précise que la Commune est fondée à justifier une préemption sur les orientations de son PLU. Le Conseil municipal donne un avis clairement favorable sur cette décision.
- Equipement de la salle de réunion des vestiaires du Stade : Monsieur PENTECOTE indique que le sol de la salle sera fait en carrelage, avec un produit qui empêchera les remontées

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

d'humidité. Fin juillet, la marche populaire doit partir depuis le stade, ce qui implique de pouvoir utiliser la salle à cette date.

- Madame SAVIER fait un point sur l'inauguration du Pôle culturel qui a eu lieu le 21 mai 2016. Monsieur le Sous-Préfet, Madame Kiener, Adjointe à la culture de Saint-Dié-des-Vosges, Monsieur Jean-Marie Lalandre, Conseiller régional, et Madame Demangeon, Directrice-adjointe de la médiathèque des Vosges s'est déplacée pour l'inauguration. La Commune a pu bénéficier d'un prêt conséquent de livres de la médiathèque des Vosges. Un fonds initial de livres neufs a été constitué. Les conventions de la médiathèque des Vosges et de la Commune de Saint-Dié-des-Vosges seront présentées lors du prochain Conseil.
- Monsieur le Maire informe du projet d'inauguration du Pôle médical en présence du Préfet ou du Sous-Préfet début juillet. Monsieur le Maire fait état des documents de consultation des entreprises pour la phase n°2 des travaux d'aménagements intérieurs. Il évoque les discussions relatives au règlement de copropriété pour limiter des activités qui ne seraient pas dans le domaine du médical ou du paramédical.
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'embauche d'un temps partiel pour suppléer le directeur ACM. Il informe de la modification de la régie multimédia pour tenir compte des activités du Pôle culturel.
- L'établissement français du sang remercie la Commune de Corcieux. Ils ont accueilli 46 personnes le 2 mai 2016.
- Monsieur le Maire informe du passage du Rallye de Lorraine le samedi 28 mai 2016.
- Monsieur DUBOIS informe le Conseil du programme des cérémonies du 6 juin.
- Vendredi 17 juin : fête de la musique et des voisins.
- Madame CALBRIX informe le Conseil de la proposition de financement par le CCAS d'une sortie « la maison géante » à Mulhouse. Un bus serait affrété pour l'occasion.
- Madame THIRIET fait écho de la demande d'installation d'une boîte de la Poste au Pôle médical afin de faciliter les démarches des personnes âgées qui pourraient éprouver des difficultés à monter la côte pour se rendre à l'actuelle Poste.

Après avoir demandé si des membres voulaient intervenir, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus d'interventions et clôt la séance le 27 mai 2016 à 23h40 .

Le secrétaire de séance,

Le Maire,